



Aux contribuables
de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le lundi, 3 juin 2024, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de Molly Corriveau et Louis Therrien concernant l'immeuble situé au 1250, rang Leclerc, à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #2008-101 afin:

1. D'autoriser l'agrandissement d'un garage détaché qui, après réalisation des travaux, aurait une superficie totale de 101 mètres carrés, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 90 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, directement en séance du conseil.

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 2 mai 2024.

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière